

Luxembourg, le 16 avril 2021

## Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de février 2021.

### **Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des ménages**

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> des crédits immobiliers accordés aux ménages est resté stable en comparaison mensuelle à 1,35% en février 2021 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a augmenté de 11 millions d'euros durant cette période pour s'élever à 220 millions d'euros. En comparaison annuelle, le taux s'est contracté de 4 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats s'est contracté de 31 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe<sup>3</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a progressé de 1 point de base sur un mois pour s'inscrire à 1,25% en février 2021. Le volume mensuel des créances nouvellement accordées a diminué de 39 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 412 millions d'euros en février 2021. En glissement annuel, le taux s'est contracté de 13 points de base tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 1 million d'euros.

---

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

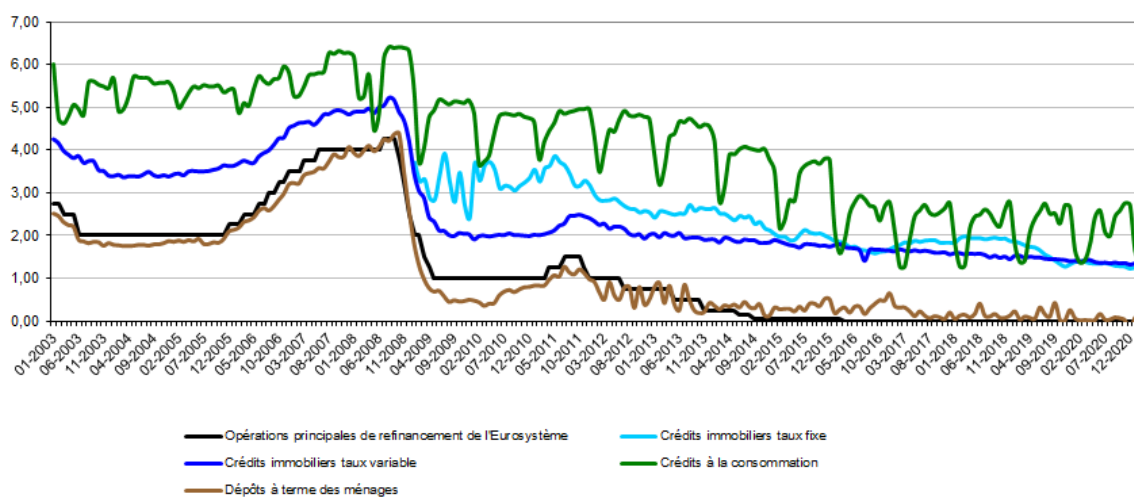
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

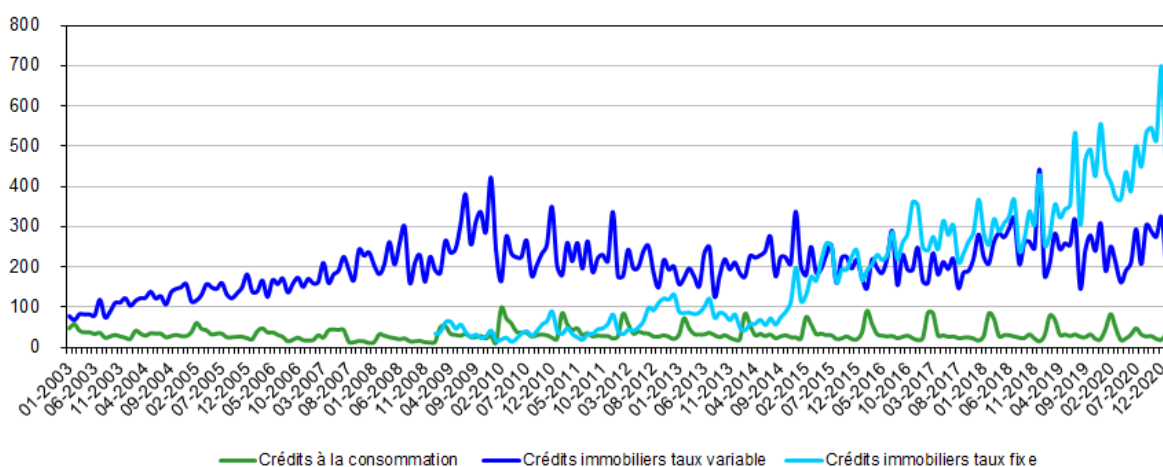
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a diminué de 28 points de base sur un mois pour s'élever à 1,39% en février 2021 tandis que le volume d'activité a progressé de 36 millions d'euros durant cette période pour s'établir à 72 millions d'euros. En rythme annuel, le taux d'intérêt a augmenté de 1 point de base tandis que le volume d'activité a baissé de 10 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est passé de 8 points de base en janvier 2021 à -3 points de base en février 2021. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 5 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



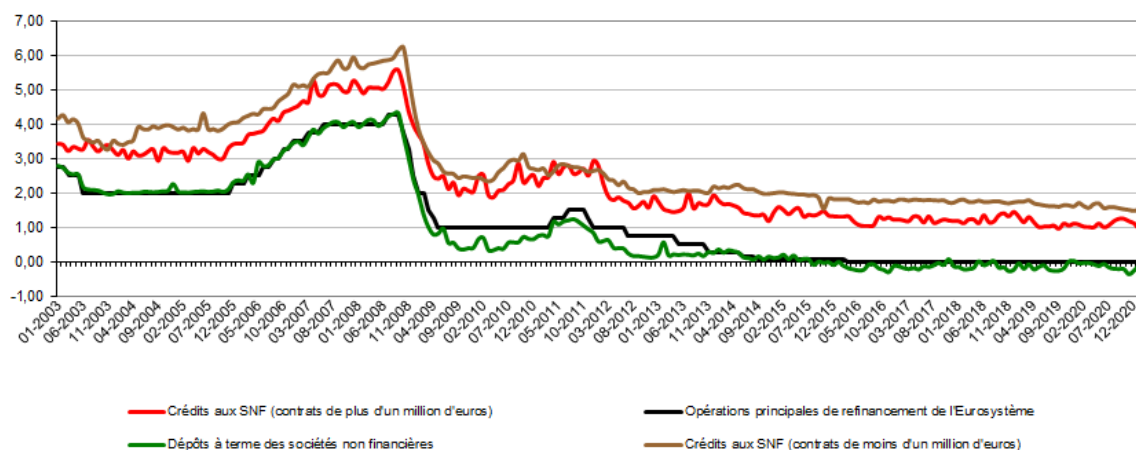
## Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros a diminué de 4 points de base en rythme mensuel pour s'établir à 1,45% au mois de février 2021. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 30 millions d'euros pour s'établir à 662 millions d'euros. En comparaison annuelle, ce taux a baissé de 15 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a diminué de 44 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a progressé de 5 points de base sur un mois pour s'établir à 1,03% en février 2021. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 30 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 3 693 millions d'euros en février 2021. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 1 point de base tandis que le montant des crédits accordés a baissé de 552 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a augmenté de 7 points de base pour atteindre -5 points de base en février 2021. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 1 point de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

[http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series\\_statistiques\\_luxembourg/03\\_marche\\_capitaux\\_interets/index.htm](http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm)

### **Méthode de pondération**

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

---

Département Relations internationales et communication  
Section Communication  
Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599  
Email : [press@bcl.lu](mailto:press@bcl.lu)  
[www.bcl.lu](http://www.bcl.lu)